

COORDONNATEUR RÉGIONAL DU PROJET – TERMES DE RÉFÉRENCE

Sous la responsabilité générale et la supervision directe de l'unité technique principale de la FAO, la Division des terres et des eaux, le coordonnateur régional/conseiller technique du projet (CRP) aura la charge de la direction générale, de la gestion et de la conduite technique, de façon à garantir la réalisation des objectifs du projet et la mise à la disposition des quatre pays, des résultats obtenus, en étroite consultation avec les unités nationales du projet (UNP), les parties concernées et les divers partenaires. Le Coordonnateur régional sera à la tête de l'Unité de coordination régional du projet (UCRP) et fournira l'aide nécessaire, technique comme administrative, pour diriger les activités du projet et assurer l'obtention de ses résultats, garantir la gestion adéquate du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de même que des ressources financières complémentaires du projet, grâce à une liaison étroite avec la FAO, les directeurs nationaux du projet (FAO) et les points focaux nationaux du GEF. Le CRP fera rapport et recevra ses indications de travail du comité régional directeur du projet (CDRP) et du comité régional de conseil technique du projet (CRCT), afin que le projet atteigne ses objectifs dans les limites des coûts prévus et assure sa durabilité. Il devra en particulier :

1. Assurer, dans les temps impartis et selon les critères techniques corrects, la réalisation de toutes les activités du projet au niveau régional, en veillant soigneusement à l'harmonisation des stratégies, des politiques adoptées et des mesures d'uniformisation entre les pays du projet, en mettant l'accent sur la gestion durable des terres et des agro-écosystèmes (GDTA) et en favorisant les synergies entre les planifications sectorielles des pays et celles de la région.
2. Fournir les indications de travail nécessaires aux Coordonnateurs nationaux du projet (CNP), au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda et à leurs partenaires nationaux, en précisant les questions essentielles à affronter, en harmonisant les objectifs techniques et les façons de les aborder dans les pays du projet, pour lutter contre les principaux facteurs de dégradation des sols et identifier les modalités de gestion durable des agroécosystèmes (GDTA), en formulant des directives pour l'identification, la démonstration, l'essai et la reproduction participative de pratiques de GDTA dans les sous bassins choisis et dans tout le bassin de la Kagera.
3. Préparer et contrôler les plans de travail annuels ainsi que le budget de l'entièreté du projet, selon les divers plans de travail et budgets annuels des pays et suivre les processus d'approbation. Conseiller les Coordonnateurs nationaux ainsi que leurs unités techniques pour l'exécution du projet, afin de garantir l'achèvement des tâches du projet et la qualité de leur exécution dans chacun des quatre pays du projet.
4. Identifier des candidats potentiels pour le comité régional de conseil technique (CRCT), en liaison avec les directeurs nationaux du projet, les comité régional et nationaux de pilotage ainsi que la FAO, et mobiliser les membres du CRCT pour fournir un soutien, examiner les projets de contrats/termes de référence pour les soumissions et fournitures diverses (études, rapports, formation, etc.). Avec le soutien de la représentation de la FAO et après obtention de l'approbation de l'unité technique principale, le CRP recrutera les experts, établira les contrats avec les institutions, selon les nécessités des activités transfrontalières du projet et les dirigera, en suivant les plans de travail annuels.
5. Veiller à une liaison efficace et au maintien d'une bonne communication entre les partenaires régionaux et d'autres personnes concernées, notamment les ONGs, les organisations des bassins du Nil et du lac Victoria, y compris pour l'obtention de financements complémentaires provenant de partenaires et donateurs.
6. Préparer les contrats avec les partenaires privilégiés (Protocoles d'accord ; Lettres d'accord), pour approbation par le comité directeur régional du projet (CDRP) et la FAO et contrôler le processus, y compris le contrat pour la mise en place d'un centre d'information géographique qui couvre techniquement le bassin entier en ce qui concerne le suivi de l'état et des tendances des ressources naturelles et de l'utilisation du territoire et le soutien plus approfondi des applications SIG (système géographique d'information) dans une province pilote dans chaque pays.
7. Organiser les réunions du comité directeur régional du

projet (CDRP), les ateliers régionaux et d'autres activités inter-pays, en étroite collaboration avec les directeurs nationaux du projet et en consultation avec les membres du CRCT et en considérant la rotation des événements régionaux entre les pays du projet.

8. Diffuser la documentation appropriée et communiquer aux unités techniques nationales et aux partenaires les expériences acquises dans d'autres projets et d'autres bassins de la région ; exposer succinctement les résultats positifs obtenus, préparer et distribuer les rapports, communiquer les instructions sur les bonnes façons de procéder et les approches et mécanismes de promotion, pour leur diffusion sur une plus grande échelle ainsi que leur utilisation dans d'autres contextes similaires.

9. Rédiger en temps voulu les rapports d'activité et d'avancement, à soumettre à la FAO et assurer la diffusion des rapports intérimaires, des minutes, des documents techniques, des rapports d'atelier, une fois que ces documents auront été approuvés.

10. S'occuper de la conservation de la documentation du projet et de celle des aspects financiers des opérations.

11. Assurer d'autres tâches, selon les besoins.

DURÉE, LIEU D'AFFECTION ET NATURE DU CONTRAT Le contrat du consultant de la FAO en tant que Coordonnateur régional du projet sera d'une durée initiale de 11 mois, renouvelable après un arrêt d'un mois, sous condition de service satisfaisant. La période totale d'emploi comme consultant est de 4 ans (à savoir 44 mois de service effectif sur une période globale de 48 mois). Le consultant sera basé à l'unité de coordination régionale (UCR) située à Kigali, Rwanda. Le Coordonnateur régional travaillera à partir de l'unité de coordination et devra voyager régulièrement à l'intérieur du bassin de la Kagera et de temps en temps, dans la région, en fonction des nécessités ; il aura également à se rendre au siège central de la FAO pour les instructions de démarrage du projet ainsi qu'au moment de sa conclusion.

CONDITIONS MINIMALES À REMPLIR Les candidats doivent remplir les conditions suivantes: • Diplôme d'études universitaires supérieures en gestion des ressources naturelles, en agriculture, géographie ou spécialité connexe. • Connaissance courante de l'anglais et du français. • Sept années d'expérience significative dans le secteur agricole et dans la gestion de l'environnement, au niveau national ou international.

CRITÈRES DE SÉLECTION Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants : • Large expérience de gestion de projets complexes au niveau national ou régional. • Solides capacités de gestion, y compris en ce qui concerne des directives stratégiques, la supervision technique, la prise en charge de l'équipe du projet, la formation d'équipes soudées, capacité à développer des plans de travail et à gérer des budgets et des prévisions de dépenses. • Aptitude au travail en milieu pluri-culturel et bonnes relations interpersonnelles, doublées d'une expérience de collaboration avec des partenaires de tous niveaux (ministères, donateurs, secteur privé, ONGs et organisations communautaires de base). • Large expérience de travail avec ou étant inséré(e) dans des organisations internationales ou de donateurs orientées vers la réalisation de projets de gestion participative des ressources naturelles. • Capacité de présentation analytique écrite et de mise au point de rapports, ainsi que des connaissances avérées dans le domaine de l'informatique. • Connaissance approfondie et expérience en gestion des ressources naturelles/agricoles dans les pays appartenant aux bassins de la Kagera et du lac Victoria.